



CHAPELLE N-D.-DE-KERGOAT

- ▣ **Typologie** : édifices religieux et leurs abords
- ▣ **Nom** : placître de la chapelle Notre-Dame-de-Kergoat
- ▣ **Commune concernée** : Quéménéven
- ▣ **Acte et date de classement** : décret du 1^{er} septembre 1934
- ▣ **Critère de classement** : historique
- ▣ **Surface** : 1,10 ha
- ▣ **Statut de propriété** :
 - Conseil général
 - communal
 - privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site** : monuments historiques inscrits : calvaire et chapelle Notre-Dame-de-Kergoat
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s)** : site classé de la Montagne de Locronan

▼ *Le site classé avec la chapelle et ses abords récemment plantés.*



▲ *La chapelle Notre-Dame-de-Kergoat, monument historique inscrit.*

Description

Le site classé est traversé par les deux routes départementales n° 7 et 61, qui se croisent en limite du périmètre protégé. Les deux voies découpent le site en trois parties.

La première partie, au nord de la route départementale n° 7, correspond au placître lui-même, délimité pour l'essentiel par des murets et plus ponctuellement par des haies ornementales ou des bâtiments

mitoyens. Les murets séparant le placître et les espaces publics (place publique d'une part et domaine routier d'autre part) sont ornés de plantations horticoles : fleurs vivaces au sommet du muret côté sud-est et plantations arbustives au pied du muret côté sud-ouest.

L'intérieur du placître est en très grande partie gravillonné. Quelques secteurs sont enherbés ou agrémentés de plantations décoratives et un jardin du souvenir a été délimité par une haie arbustive basse. Ce



n°10

atlas des sites classés du Finistère

CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-KERGOAT



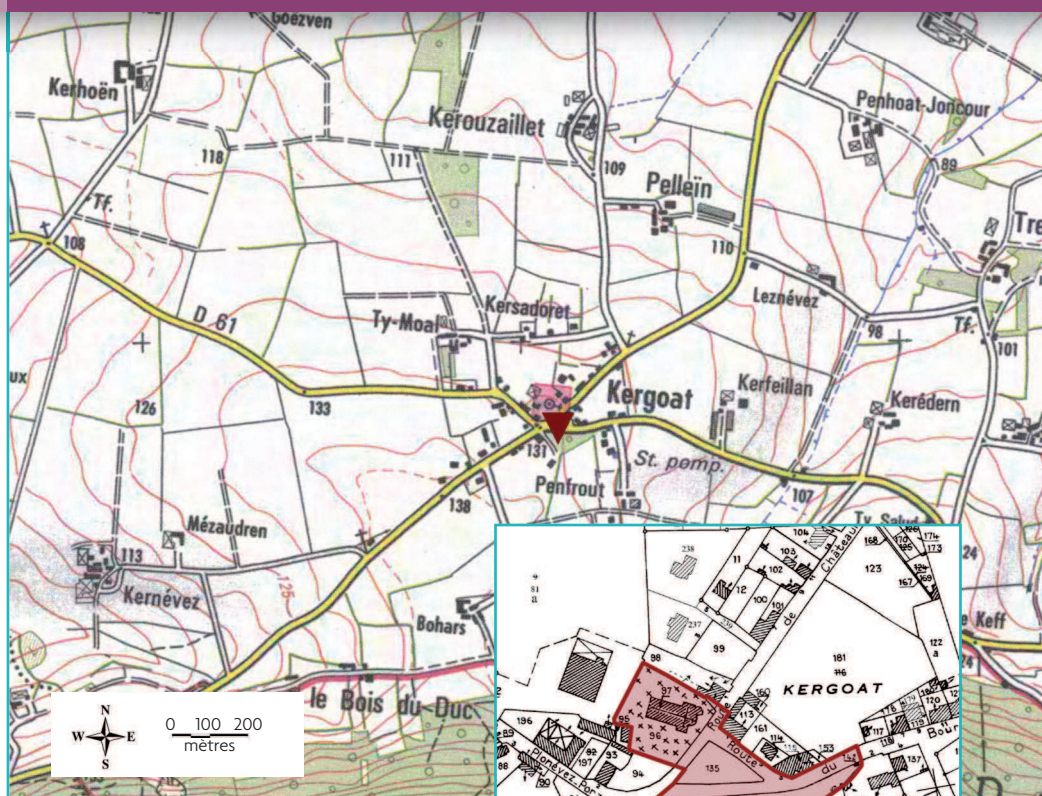
▲ Un placître gravillonné ayant gardé sa fonction de cimetière.

placître a une fonction de cimetière et compte de nombreuses pierres tombales, anciennes pour certaines, récentes pour d'autres. Le calvaire du XV^e siècle, situé devant le côté sud-ouest de la chapelle, repose sur un socle triangulaire doté à chaque angle d'un pinacle.

La deuxième partie du site classé est un petit triangle délimité par les deux routes départementales et par une voie de desserte d'habitations situées en limite du site. La partie centrale de ce triangle est agrémentée de très beaux arbres de haut jet plantés sur pelouse.

La troisième partie du site classé s'inscrit dans la continuité de la précédente. Il s'agit en effet d'un vaste espace de pelouse, planté de très beaux chênes et châtaigniers, et délimité au nord par un talus enherbé. Cette partie inclut un puits, petit élément de patrimoine bâti, et un mobilier urbain disparate. Celui-ci comprend des tables de pique-nique, un abri bus, de nombreux panneaux de signalisation routière (panneaux directionnels et de circulation) et d'informations touristiques ainsi que des containers à déchets.

Enfin, il y a lieu de signaler des aménagements de la voirie au sein du site classé, dont certains semblent récents. Il s'agit d'un petit terre-plein central, de bordures de trottoirs, d'accotements pavés ou sablés.

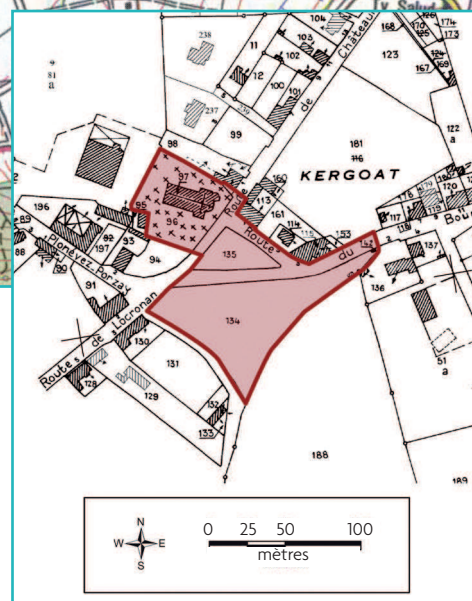


Diagnostic

Les fondements de ce site classé subsistent. Le placître de la chapelle conserve ses fonctions et a fait l'objet d'aménagements et d'une gestion en cohérence avec la valeur patrimoniale de l'ensemble. La plantation d'arbres de haut jet de grande qualité a été conservée.

En revanche, les aménagements routiers apparaissent prégnants et sans cohérence : la géométrie des voies, les aménagements connexes, le traitement des rives de chaussée, la multiplicité des panneaux de signalisation sont autant de facteurs ou d'éléments qui contribuent à fractionner, à artificialiser et donc à banaliser le site.

- ▲ Une voirie très présente visuellement et qui fragmente le site.
- ▶ Des secteurs de pelouse plantés de chênes et de châtaigniers de très belle venue.



Enjeux - Orientations

- ◉ Engager une réflexion sur les liens à recréer entre les différentes parties du site, et sur l'intégration des aménagements routiers.
- ◉ Définir et appliquer des principes relatifs au mobilier urbain, cohérents avec la nature du site.

